

Tout savoir sur l'entretien professionnel

Qu'est-ce que l'entretien professionnel ?

Quelles thématiques recouvre-t-il ?

Comment le préparer au mieux ?

L'Anfh vous apporte quelques éléments
de réponse.



Temps d'échange privilégié dans la carrière des agents, l'entretien professionnel permet d'échanger sur ses compétences, objectifs, souhaits d'évolution et éventuels besoins en formation.



Qu'est-ce que l'entretien professionnel ?

L'entretien annuel remplace désormais la notation. Il est issu de trois textes d'application parus entre 2019 et 2020, qui ont fixé les modalités liées à la mise en œuvre généralisée de l'entretien professionnel dans la Fonction publique hospitalière, et instauré de nouvelles dispositions relatives à l'appréciation de la valeur professionnelle :

- > loi de transformation de la Fonction publique (6 août 2019) ;
- > décret relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la FPH (12 juin 2020) ;
- > arrêté du 23 novembre 2020.



Les thématiques abordées durant l'entretien

- > Le contexte de la période de référence écoulée.
- > Les résultats des objectifs fixés lors du dernier entretien et le choix de nouveaux objectifs pour la période à venir.
- > Les compétences, connaissances professionnelles et techniques.
- > La manière de servir et les qualités relationnelles.
- > La capacité d'expertise et, le cas échéant, la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.
- > Les souhaits d'évolution professionnelle.
- > Les éventuels besoins en formation, en lien avec l'entretien de formation.



Se préparer à l'entretien professionnel

Un guide méthodologique et une application mobile pour « Préparer et se préparer à son entretien professionnel » seront également à votre disposition sur anfh.fr

Les agents sont dorénavant évalués par leur supérieur hiérarchique direct, le chef d'établissement ou son représentant.